



Responsabilité d'un camping

Par **laurence**, le **29/07/2010 à 12:39**

Bonjour,
Ma fille épileptique part en vacances, comme chaque année avec son père (nous sommes divorcés) dans un camping. Mon ex mari ne prend pas au sérieux la maladie de notre fille et la laisse se rendre seule à la piscine. En cas de crise dans l'eau c'est la mort assuré. J'ai prévenu le camping qui me renvoie la responsabilité de notre fille ! Le camping a t il le droit de se décharger de cette responsabilité ?

Par **chris_ldv**, le **29/07/2010 à 15:15**

Bonjour,
Un camping n'est pas un institut médical et il ne faut pas confondre les rôles.
Si votre fille est mineure la responsabilité appartient à la personne qui exerce l'autorité parentale, c'est à dire votre ex-conjoint.
Une bonne nouvelle quant même: l'épilepsie est relativement bien contrôlable avec les traitement médicaux préventifs appropriées.
Cordialement,